



Le Livret SNJ du journaliste

par François BOISSARIE et Jean-Paul GARNIER

PROFESSION

Hebdomadaires parisiens

LES DEFINITIONS DES FONCTIONS

Rédacteur en chef (coefficient 220)

Responsable, sous l'autorité de la direction, de la conception, de la réalisation du journal et de l'organisation de la rédaction. Il a autorité sur l'ensemble du personnel de la rédaction.

Rédacteur en chef adjoint (coefficient 188)

Assiste ou supplée le rédacteur en chef.

Secrétaire général de rédaction (coefficient 174)

Journaliste qui coordonne, anime et administre les différents services de la rédaction sous la responsabilité du rédacteur en chef.

Premier rédacteur graphiste (coefficient 174)

Ce journaliste, sous l'autorité de la rédaction en chef, conçoit, prépare, réalise ou fait exécuter la présentation graphique des textes, photos, dessins et, d'une manière générale, de tous les éléments visuels du journal.

Second rédacteur graphiste (coefficient 145)

Assiste ou supplée le premier rédacteur graphiste.

Rédacteur graphiste (coefficient 138)

Assiste le premier rédacteur graphiste.

Rédacteur graphiste adjoint (coefficient 112)

Ce journaliste participe à la réalisation graphique du journal sous le contrôle du responsable graphiste. Après un an d'exercice de cette fonction, tout journaliste titulaire sera qualifié rédacteur graphiste.

Premier secrétaire de rédaction ou secrétaire de rédaction unique (coefficient 160)

Ce journaliste, sous l'autorité de la rédaction en chef, rassemble, prépare et ordonne les éléments fournis par les services rédactionnels. Il peut en assurer la mise en pages. En relation avec ces services, il est chargé de relire les copies et d'apporter toutes les modifications et les coupes nécessaires. Il valide la copie rédactionnelle avant et après sa composition, et donne le " bon à tirer ", ou son équivalent, suivant les techniques employées.

Second secrétaire de rédaction (coefficient 145)

Assiste ou supplée le premier secrétaire de rédaction.

Secrétaire de rédaction (coefficient 138)

Assiste le premier secrétaire de rédaction.

Syndicat National des Journalistes

33 rue du Louvre 75002, www.snj.fr, e.mail : snj@snj.fr, Tél 01 42 36 84 23, Fax 01 45 08 80 33

Secrétaire de rédaction adjoint (coefficient 110)

Participe aux tâches du secrétariat de rédaction sous le contrôle du responsable de celui-ci. Tout journaliste titulaire sera classé secrétaire de rédaction après un an de fonction.

Chef des informations (coefficient 165)

Ce journaliste, placé sous l'autorité de la rédaction en chef, centralise l'information et en coordonne le traitement par les services concernés. Il exerce, par délégation de la rédaction en chef, une responsabilité de coordination sur ces services.

Chef de service (coefficient 155)

Journaliste placé sous l'autorité de la rédaction en chef. Assume la responsabilité d'un service ou la coordination de plusieurs rubriques.

Chef de service adjoint (coefficient 145)

Assiste ou supplée le chef de service.

Chef de rubrique (coefficient 142)

Le chef de rubrique a la responsabilité d'une rubrique permanente du journal, concernant un secteur d'activité déterminé sous l'autorité d'un chef de service ou directement de la rédaction en chef.

Grand reporter (coefficient 145)

Reporter expérimenté dépendant en principe de la rédaction en chef, chargé d'enquêtes ou d'interviews importantes (textes, photos ou dessins) auxquelles il donne un ton personnel. Ses déplacements peuvent avoir lieu dans le monde entier.

Critique (coefficient 127)

Journaliste chargé de juger des œuvres de l'esprit (lettres, arts, spectacles) pour en faire ressortir les qualités et les défauts.

Reporter (coefficient 130)

Journaliste effectuant des recherches d'informations à l'extérieur, des enquêtes et des reportages, d'une manière habituelle.

Rédacteur rewriter (coefficient 120)

Journaliste devant réécrire, en totalité ou partiellement, dans un style donné, un article conçu par un tiers.

Rédacteur spécialisé (coefficient 120)

Journaliste ayant une compétence particulière dans un domaine spécifique, chargé de présenter et de commenter les informations s'y rapportant.

Rédacteur réviseur (coefficient 120)

Sous l'autorité du secrétariat de rédaction, il effectue une lecture critique des copies, et contrôle notamment la syntaxe, les noms propres, les dates et les citations, et fait les rectifications nécessaires. Il révisé la copie rédactionnelle avant et après la composition.

Reporter dessinateur (coefficient 112)

Il doit unir aux qualités artistiques du dessinateur, des qualités d'initiative et de jugement. Il a pour tâche essentielle la recherche, la création, la mise en œuvre et l'exécution de documents d'information dessinés, à l'exclusion de tous textes ou dessins publicitaires, du dessin industriel, géométrique ou mécanique et de la retouche.

Reporter photographe (coefficient 120)

Journaliste qui a pour tâche la prise de vues et la recherche de documents destinés à paraître avec une légende ou à illustrer un reportage. Il doit unir aux capacités techniques de l'opérateur photographe, les qualités d'initiative et de jugement du reporter.

Rédacteur traducteur (coefficient 110)

Il traduit tous les articles ou informations qui lui sont transmis dans une autre langue, ou réciproquement. Sa traduction doit être fidèle et rapide. Il doit être capable de rédiger ses articles d'une façon journalistique.

Rédacteur (coefficient 100)

Met au point la matière rédactionnelle et rédige des textes d'information courante.

Sténographe-rédacteur (coefficient 100)

Il doit, grâce à sa vitesse d'enregistrement et à sa culture générale, donner une transcription rapide et fidèle des articles et informations qui lui sont transmis par téléphone, radio ou tout autre moyen, et être capable de rétablir et compléter un texte défectueux.

Stagiaire (du 1er au 12e mois : coefficient 90 et du 13e au 24e mois : coefficient 95)

Journaliste débutant, en période de formation dans une publication.

20 juin 1988